POLITIQUE

POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE GENRE

ACTION CONTRE LA FAIM

POLITIQUE	Politique d'égalité de genre
NO DE VERSION	2021.03
PROPRIÉTÉ DE	Comité exécutif international (IEC)
APPROUVÉE PAR	Comité exécutif international (IEC)
DATE D'ÉMISSION	26 août 2021
PROCHAINE RÉVISION	26 août 2022
SIGNATAIRES	Action Against Hunger/Action contre la faim Canada Acción contra el Hambre España Action contre la Faim France Action Against Hunger India Action Against Hunger USA Action Against Hunger UK Aktion gegen den Hunger Deutschland

Cette politique a été approuvée par le Comité Exécutif International d'Action contre la Faim en tant que politique mondiale pour le Réseau d'ACF. Elle s'applique à toutes les entités d'Action contre la Faim qui ont signées le contrat de Licence de Marque Internationale, les Protocoles Internationaux et la Charte Internationale de Principes y compris ses sièges sociaux, ses bureaux régionaux, ses bureaux de pays et leurs succursales et filiales (le «Réseau d'Action contre la Faim»).

TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCE DE POLITIQUE 4

PRINCIPE DE BASE 6

OBJECTIF 7

CHAMP D'APPLICATION 8

PRINCIPES 9

ENGAGEMENTS 10

RESPONSABILITÉS 13

SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE 14

DOCUMENTS CONNEXES 14

DÉFINITIONS 15

ÉNONCE DE POLITIQUE

La Politique d'égalité de genre d'Action contre la Faim nous engage à autonomiser les femmes et les filles et à transformer les relations de genre et de pouvoir dans toutes les initiatives que nous menons. Notre engagement consiste à faire respecter les droits de toutes les femmes, de tous les hommes, de toutes les filles, de tous les garçons et de toutes les personnes ayant des capacités, des genres et des identités de différentes natures, tant au sein de notre organisation que dans les communautés avec lesquelles nous collaborons. L'égalité de genre au sein de notre organisation, de nos programmes et de nos partenariats est un élément fondamental de notre mission d'éradication de la faim. L'intervention d'Action contre la Faim auprès des communautés s'appuiera sur les mesures pratiques que nous avons déjà prises pour atteindre l'égalité de genre. Nous nous engageons à attribuer des ressources, à hiérarchiser et à suivre nos avancées vers l'égalité de genre dans l'ensemble de notre réseau, de nos structures organisationnelles et de notre culture.

PRINCIPE DE BASE

Action contre la Faim a la vision d'un monde sans faim, soit un monde où les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes de toutes identités et capacités ont accès à une alimentation nutritive suffisante et à l'eau potable et peuvent y parvenir avec dignité.[1] Nous ne pourrons concrétiser cette vision que si nous plaçons les droits des femmes et l'égalité de genre au cœur de tout ce que nous faisons.

Action contre la Faim estime que l'égalité de genre consiste en un droit humain intrinsèque et en une fin en soi. La lutte contre l'inégalité de genre dans tous les volets de nos activités est essentielle pour améliorer la sécurité alimentaire pour tou.tes, lutter contre la pauvreté et l'injustice sociale et obtenir des résultats durables de nos programmes dans tous les secteurs dans lesquels nous intervenons.

L'inégalité de genre est une cause et une conséquence majeure de la faim et de la pauvreté.[2] Elle façonne la dynamique alimentaire au niveau des ménages et des communautés : les femmes, les filles et les autres personnes marginalisées sont considérablement désavantagées dans leur accès à la nourriture et leur contrôle sur celle-ci, de la production à la consommation.[3] Les femmes et les filles sont surreprésentées parmi les personnes souffrant d'insécurité alimentaire, car elles sont souvent privées de leurs droits fondamentaux, tels que le droit de posséder des terres, l'accès à un travail décent, à l'éducation et aux services de santé. Si les femmes et les autres personnes marginalisées avaient le même accès aux ressources productives que les hommes, elles pourraient accroître les rendements de leurs exploitations agricoles et l'insécurité alimentaire serait considérablement réduite. En outre, combler ce fossé permettrait de mettre davantage de ressources entre les mains des femmes et de renforcer leur voix au sein du foyer ; une stratégie dont il est prouvé qu'elle a des effets multiplicateurs sur la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation et la santé de leurs enfants.[4]

Nous devons donc considérer l'égalité de genre comme une stratégie essentielle visant à garantir la sécurité alimentaire et à éradiquer la faim dans tous nos secteurs et toutes nos initiatives prioritaires, y compris la prévention de la violence basée sur le genre dans toutes nos activités, le développement de la résilience, le renforcement des systèmes de santé et de protection sociale, l'atténuation des effets du changement climatique ainsi que la création et le partage de connaissances.[5]

L'inégalité de genre et l'exclusion varient dans leurs expressions, mais dans tous les pays où nous intervenons, nous sommes témoins de différentes formes de discrimination fondée sur le genre, de stéréotypes, de répartition inégale du pouvoir et des ressources entre les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes de diverses identités de genre[6] ainsi que d'exclusion basée sur de multiples facteurs. On compte parmi ces facteurs des attributs tels que la race, la classe sociale, la religion, l'origine ethnique, les capacités, la langue, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. L'inégalité de genre exacerbe les conséquences négatives de toutes les autres formes d'exclusion. Notre engagement en faveur de l'égalité de genre sera renforcé par la compréhension de la manière dont ces aspects de la discrimination se recoupent, et par l'utilisation de cet apprentissage pour éclairer nos programmes et notre plaidoyer.

Nous allons œuvrer au démantèlement des structures de pouvoir patriarcales, à la promotion d'un leadership et d'approches féministes ainsi qu'au partage du pouvoir en tant que condition essentielle à l'égalité de genre.

OBJECTIF

Cette politique établit un cadre pour Action contre la Faim afin de promouvoir l'égalité de genre et d'adopter une approche transformatrice de genre dans l'ensemble de nos politiques, de notre culture d'entreprise, de notre gouvernance, de nos processus opérationnels et de nos programmes à tous les niveaux.

L'objectif de cette politique est de :

- Garantir une meilleure compréhension, une plus grande cohérence et un langage commun pour la mise en œuvre des principes, des engagements et des pratiques en matière d'égalité de genre dans l'ensemble de l'organisation ;
- Nous orienter vers la mise en œuvre de stratégies locales et adaptées au contexte afin de remettre en cause et de faire évoluer les normes, attitudes et comportements de discrimination de genres à l'égard de celles et ceux qui prônent l'égalité entre les genres ;
- Nous permettre de promouvoir l'égalité de genre grâce au renforcement de notre réseau, en nous appuyant sur notre expertise et notre expérience en matière de genre ;
- Établir un cadre de responsabilité pour évaluer nos avancées en matière d'égalité de genre.

La mise en œuvre de cette politique nécessitera un leadership dynamique, des ressources et la transformation de nos structures de pouvoir traditionnelles, de nos cultures institutionnelles et de nos comportements ainsi que de notre expertise technique. Conformément au Plan stratégique d'Action contre la Faim, nous nous engageons à œuvrer à la transformation du genre et à en garantir la mesure. Nous sommes conscients que la transformation du genre exige un engagement cohérent et persistant à long terme.

Les approches, les politiques et les programmes transformateurs de genre cherchent à remettre en question et à modifier explicitement les relations néfastes entre les genres afin de promouvoir l'égalité et d'atteindre les objectifs du programme par les moyens suivants :

1. Examiner les différences de pouvoir, les inégalités intersectionnelles et les rôles, normes et dynamiques de genre ;
2. Reconnaître et renforcer les normes intersectionnelles positives en matière de genre qui favorisent l'égalité ainsi qu'un environnement propice au changement ;
3. Promouvoir la position relative des femmes, des filles et des groupes marginalisés (plutôt que de simplement améliorer leur condition) ;
4. Transformer les structures sociales, légales et économiques, les politiques et les normes sociales, sous-jacentes qui perpétuent les inégalités de genre.

Selon une approche transformatrice de genre, il est impossible d'atteindre l'égalité de genre sans remettre explicitement en question le pouvoir et les privilèges (patriarcat), et une approche féministe et fondée sur les droits est nécessaire pour obtenir des avancées durables.

CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'adresse à l'ensemble du réseau d'Action contre la Faim. Elle s'applique à l'échelle mondiale à l'ensemble des programmes humanitaires et de développement à long terme d'Action contre la Faim, y compris nos opérations de soutien, nos programmes techniques et notre plaidoyer. Elle est valable pour toutes les entités du réseau international d'Action contre la Faim, y compris pour le personnel et lesmandataires[7] des sièges et des bureaux régionaux et nationaux ainsi que pour tou.te.s nos partenaires.[8]

PRINCIPES

Cette politique est alignée sur nos principes fondamentaux généraux et sur le Plan stratégique international 2021-2025 qui nous engage à une approche transformatrice de genre pour lutter contre la faim et la malnutrition.[9] Elle est également alignée sur le droit international des droits de la personne et les objectifs mondiaux de développement durable.[10]

Les principes d'égalité de genre suivants guident durablement notre travail : [11]

1. L'égalité de genre est une condition préalable à l'éradication de la faim et constitue le fondement d'une réponse humanitaire efficace et du développement durable.

2. Tous les êtres humains, quel que soit leur genre, devraient être libres de développer leurs capacités, d'avoir accès à l'éducation et à un travail décent et de faire des choix de vie sans être limités par des stéréotypes de genre, les interprétations rigoristes des rôles et identités de genre ou encore par la discrimination.

3. L'intégration d'approches transformatrices de genre pour parvenir à l'égalité de genre est une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel et des mandataires dans tout le réseau d'Action contre la Faim.

4. Afin de parvenir à l'égalité de genre, nous devons examiner les causes profondes de l'inégalité de genre et adopter une approche transformatrice en plus de répondre aux besoins pratiques. Cela exige d'autonomiser les personnes, de transformer les relations de genre et de pouvoir et de mettre en place des structures et des systèmes équitables au regard du genre.[12] Cette démarche inclut la remise en question les structures, normes, privilèges et pouvoir patriarcaux.

5. La lutte contre l'inégalité de genre est une condition préalable à la prévention de la violence basée sur le genre et de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels.[13] Nous atténuerons toutes les formes de violence basée sur le genre et les réactions négatives et adopterons une approche centrée sur les survivantes et les survivants.[14] [15]

6. L'égalité de genre présente des avantages pour toutes les personnes, quel que soit leur genre. Nous collaborerons avec les hommes, les garçons et les détenteurs d'obligations en tant que partenaires et alliés pour parvenir à l'égalité de genre.

7. L'inégalité de genre est exacerbée par d'autres formes croisées de marginalisation et de discrimination fondées sur l'âge, les handicaps, l'origine ethnique, l'identité de genre, la race, la religion, l'orientation sexuelle et d'autres attributs. Toutes les activités, toutes les politiques et tous les programmes ont des répercussions intersectionnelles liées au genre. Nous approfondirons notre compréhension de ces répercussions afin de nous assurer que notre organisation et nos programmes ne causent aucun préjudice.

8. Action contre la Faim considère que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre sont touchées de manière disproportionnée par les inégalités de genre.

9. Des mesures et des ressources particulières doivent être mise en œuvre afin de réduire les disparités entre les genres et promouvoir l'égalité de genre.[16] Nous tenons pour entendu que les personnes aient des besoins différents et un pouvoir distinct en fonction de leur genre, et nous identifierons ces différences et y répondrons pour obtenir des résultats et en tirer les mêmes avantages grâce à une double approche (actions ciblées et intégration d'une perspective de genre).

10. Action contre la Faim estime que les approches communautaires, la collaboration et les partenariats à long terme sont essentiels pour autonomiser les femmes et les filles, transformer les relations de genre et bâtir des systèmes équitables au regard du genre.

ENGAGEMENTS

L'approche d'Action contre la Faim en matière d'égalité de genre est dynamique et contextuelle : nous sommes une organisation diversifiée et chaque bureau et programme de notre organisation se trouve à un stade différent du cheminement vers l'égalité de genre. Cependant, nous sommes tou.te.s engagés et sur la même voie vers la transformation de genre.[17]

Pour réaliser la transformation de genre sur les plans programmatique et organisationnel, nous prenons les engagements suivants :

ENGAGEMENT 1
APPRENDRE ET COMPRENDRE

Nous démontrerons une compréhension commune de l'inégalité de genre, des relations de pouvoir entre les genres et de la prévention de la violence basée sur le genre au sein de notre organisation, de nos programmes et de nos partenariats.[18]

Cela inclut :

- Mener, analyser et comprendre l'analyse de genre et de pouvoir et le risque de violence basée sur le genre dans nos données internes et nos structures, politiques et pratiques organisationnelles.[19]
- Mener, analyser et comprendre l'analyse de genre et de pouvoir et le risque de violence basée sur le genre dans tous nos programmes humanitaires et de développement à long terme comme base pour la conception et l'action.
- Concevoir, attribuer des ressources et mettre en œuvre un programme d'apprentissage basé sur la recherche, l'action et les partenariats humanitaires transformateurs de genre qui démontre la relation entre la sous-nutrition et l'inégalité de genre.

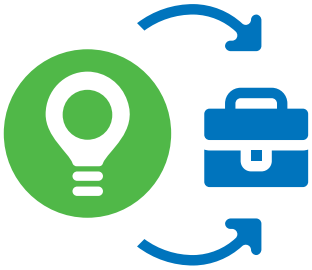

ENGAGEMENT 2
METTRE EN ŒUVRE

Nous contrerons l'inégalité de genre et la violence basée sur le genre dans notre organisation et au sein de nos programmes en mettant en œuvre des approches transformatrices de genre.

Cela inclut :

- Adopter et mettre en œuvre une approche transformatrice de genre guidée par nos engagements en faveur de l'égalité de genre dans l'ensemble de nos programmes humanitaires et de développement à long terme pour relever les défis alimentaires et nutritionnels.[20]
- Adopter et mettre en œuvre une approche transformatrice de genre dans les systèmes, les approches et la culture de notre organisation. Nous recueillerons des données, les analyserons et prendrons des mesures pour intégrer des politiques, des procédures et une culture équitables en matière de genre dans notre travail. Cette démarche comprend toutes les méthodes et pratiques internes ayant trait aux ressources humaines, aux finances, à la sécurité, à la logistique et aux communications.
- Développer et exercer un leadership équitable au regard du genre, un partage du pouvoir et une approche transformatrice féministe en vue de renforcer le changement systématique dans l'ensemble de notre organisation et de nos programmes.
- Créer des opportunités et des partenariats qui questionnent et contestent activement les normes discriminatoires liées au genre, les dynamiques de pouvoir inégales et les structures qui servent à renforcer les inégalités de genre dans tous les volets de notre travail.

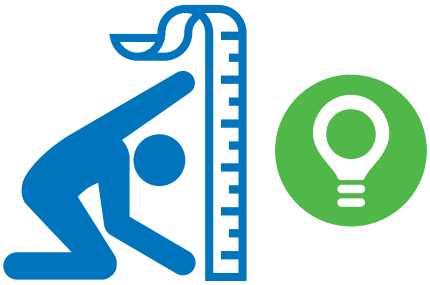

ENGAGEMENT 3

MESURER ET APPRENDRE

Nous allons attribuer des ressources, suivre et évaluer nos avancées vers l'égalité de genre dans l'ensemble de nos activités : depuis nos approches et résultats de programmes techniques, à notre structure organisationnelle et de réseau, nos systèmes et notre culture et notre engagement avec nos partenaires.

Cela inclut :

- Mettre en œuvre des normes d'égalité de genre convenues à l'échelle de l'organisation sur la base desquelles mesurer nos avancées dans la réalisation de notre Politique d'égalité de genre et des engagements stratégiques connexes.[21]
- Les membres attribueront des ressources, élaboreront et feront progresser les plans d'action en matière d'égalité de genre afin de respecter nos normes et d'atteindre nos objectifs d'égalité de genre.
- Investir dans la production de données probantes et la recherche menées à l'échelle communautaire pour documenter les apprentissages et partager les connaissances et les stratégies visant à autonomiser les femmes et les filles, à modifier les relations de genre et à intégrer des structures et des systèmes équitables au regard du genre.
- Attribuer des ressources et mesurer l'efficacité des programmes transformateurs de genre et du changement organisationnel.

ENGAGEMENT 4

RESPONSABILISATION

Nous nous tiendrons responsables de la réalisation de notre intention stratégique d'intégrer des approches transformatrices de genre et d'obtenir des résultats en matière d'égalité de genre dans notre organisation et nos programmes.

Cela inclut :

- Mobiliser et allouer les ressources humaines, techniques et financières dont nos partenaires, réseaux et programmes ont besoin pour respecter les engagements politiques.
- En nous tenant responsables en tout temps envers les communautés touchées, nous collaborons avec des hommes, des femmes, des garçons, des filles et des personnes d'identités, de genre et de capacités divers.[22]
- Rendre compte de nos avancées et des enseignements à nos donateurs, aux communautés touchées, au personnel et aux partenaires.
- Le leadership d'Action contre la Faim sera responsable de tous les aspects de l'intégration de cette politique dans tous les volets de nos activités visant à sauver des vies, renforcer la résilience et mobiliser et partager les connaissances.

ENSEMBLE, NOTRE ACTION S'EFFORCERA DE CRÉER UN IMPACT À LONG TERME EN FAVORISANT DES CHANGEMENTS STRUCTURELS DANS LES COMPORTEMENTS, LES INÉGALITÉS, LES NORMES SOCIALES ET LA CULTURE QUI GÉNÈRENT LA FAIM.

RESPONSABILITÉS

RÔLE	RESPONSABILITÉS
L'ensemble du personnel et des mandataires d'Action contre la Faim	Responsables de la compréhension et de la mise en œuvre de cette Politique en ce qui concerne leurs tâches quotidiennes. Le personnel et les mandataires sont censés promouvoir l'égalité de genre dans tous les volets de leurs activités et de leur comportement.
Direction générale	Responsable des ressources, de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des politiques au sein de leurs organisations, en gérant les sièges, les bureaux nationaux ou régionaux.
Direction, cadres supérieurs et responsables de département	Responsable de la promotion et de la mise en œuvre de la politique en l'intégrant dans les stratégies et les plans d'action à tous les niveaux ; de l'attribution des ressources adéquates pour renforcer la capacité du personnel et des partenaires à la mise en œuvre ; et de la garantie que tout le personnel est conscient des implications pour ses activités quotidiennes.
Direction des pays et équipes de direction au niveau national	Responsable de l'attribution de ressources pour la politique, de son intégration et de sa mise en œuvre dans les documents de stratégie nationale et les plans de mise en œuvre ; du renforcement des capacités du personnel ; et de l'implication des communautés et des partenaires dans le déroulement des opérations.
Unité Genre Internationale	Responsable de la formulation de conseils stratégiques et techniques pour la mise en œuvre de la politique, y compris : le développement d'outils ; la formation pour soutenir la mise en œuvre de la politique ; et la formulation de conseils et d'orientations sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de compte rendu des engagements de la politique.
Groupe de travail sur l'égalité de genre / Communauté de pratique	Responsable de : la contribution à la conception et au suivi des plans d'action en matière de genre ; la conception et la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir et à soutenir le déploiement de la politique ; la facilitation du dialogue et le partage d'informations à travers le réseau concernant la politique et sa mise en œuvre ; le retour d'informations et la consultation de l'Unité Genre Internationale.
Organes de gouvernance d'Action contre la Faim (Conseil international des chaires)	Responsable du leadership stratégique et de la responsabilité de tous les aspects de la Politique d'égalité de genre, notamment en matière de gouvernance, de culture organisationnelle, de rapports annuels, de budget et de mobilisation des ressources, d'évaluation et de gestion des risques, et de direction stratégique des programmes. Ils sont également chargés de rendre compte des avancées réalisées en matière d'égalité de genre et d'en effectuer le suivi au regard des indicateurs sélectionnés lors de l'élaboration du Plan stratégique international et au regard des Standards minimum sur le genre, ainsi que des indicateurs principaux de la progression vers une approche transformatrice de genre.

SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE

Afin de garantir la redevabilité, un protocole de reddition des comptes, d'examens et de suivi, dirigé par l'Unité Genre Internationale sera mise en place et dotée de ressources pour suivre les avancées et les réalisations.

Des rapports réguliers sur les avancées et la mise en œuvre de cette politique seront communiqués au Comité exécutif international et au Conseil international des chaires d'Action contre la Faim et au Conseil d'administration. Cette tâche comprendra un examen annuel de la mise en œuvre, du respect et de la qualification des standards minimum sur le genre dans l'ensemble du réseau d'Action contre la Faim. Les indicateurs de genre liés au Plan stratégique international (2021-2025) feront l'objet d'un suivi et d'un examen sur une base annuelle.

En définitive, la réussite de cette politique de genre sera mesurée par le changement transformateur ressenti dans la vie des femmes, des hommes, des filles et des garçons et des personnes de diverses identités de genre touchés par les activités d'Action contre la Faim.

DOCUMENTS CONNEXES

Cette politique doit être lue conjointement avec les documents suivants :

- Plan stratégique international 2021-2025
- Standards minimums sur le genre (2017)
- Politique internationale de safeguarding d'Action contre la faim (2021) (y compris la politique internationale de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (2021) et la politique de s afeguarding spécifique aux enfants (2021).

DÉFINITIONS[23]

Autonomisation : L'autonomisation consiste à ce que les femmes, les hommes, les filles et les garçons prennent le contrôle de leur vie : ils établissent leur propre agenda, acquièrent des compétences (y compris des compétences de vie), développent la confiance en soi, résolvent les problèmes et deviennent autonomes. Le phénomène d'autonomisation permet aux femmes, aux hommes, aux filles, aux garçons et aux communautés de renforcer leurs capacités à remettre en question les inégalités existantes et à agir pour le changement.

Approche féministe : Une approche féministe implique de se consacrer à la fois à un résultat (l'avancement des droits des hommes, des femmes, des garçons, des filles et des personnes de tous genres et de toutes identités), mais aussi à une marche à suivre (nos méthodes de travail, la conception et la mise en œuvre de nos programmes, notre politique et nos campagnes, ainsi que les valeurs qui sous-tendent nos décisions en tant que personnel ou responsables).

Genre : Une construction sociale issue de pratiques culturelles, politiques et sociales qui définit les rôles des femmes, des filles, des hommes et des garçons et des personnes de diverses identités de genre, ainsi que les définitions sociales de ce que signifie être masculin et féminin. Les rôles de genre sont enseignés, appris et absorbés et varient entre les cultures et même au sein d'une même culture. Le genre définit souvent les devoirs et les responsabilités que l'on attend des femmes, des filles, des hommes, des garçons et des personnes de diverses identités de genre à un moment donné de leur vie et établit certains des obstacles auxquels ces personnes peuvent être confrontées ou des opportunités et des privilèges dont elles peuvent bénéficier tout au long de leur vie. Le genre, tout comme l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, détermine le pouvoir dont disposent les femmes, les filles, les hommes et les garçons et leur capacité à accéder aux ressources et à les contrôler.

Violence basée sur le genre : La violence qui est exercée contre une personne en raison de son genre. Elle décrit une violence ancrée dans les inégalités de pouvoir et les discriminations fondées sur le genre. Bien que des personnes de tous genres puissent être victimes de violence basée sur le genre, le terme est le plus souvent utilisé pour décrire la violence exercée à l'encontre des femmes et des filles, car la majorité des cas de violence basée sur le genre sont perpétrés par des hommes contre des femmes.[24]

Égalité de genre : Égalité des droits, des chances, des responsabilités et des résultats entre les personnes de genres différents.[25] Elle comprend la redistribution des ressources et des responsabilités entre les hommes, les femmes et les personnes de diverses identités de genre, ainsi que la transformation des causes et des structures sous-jacentes de l'inégalité de genre pour parvenir à une égalité substantielle. Elle consiste à reconnaître la diversité et les désavantages de chacun afin de garantir des résultats égaux pour tou.te.s, et nécessite donc souvent des programmes et des politiques spécifiques aux femmes pour mettre fin aux inégalités existantes.[26] L'égalité de genre ne signifie pas que les différences entre les genres soient effacées, mais que les droits, les responsabilités et les opportunités des personnes ne dépendent pas de leur genre.[27]

Équité entre les genres : L'équité et la justice dans la répartition des droits, des responsabilités et des ressources entre les femmes et les hommes et les personnes de diverses identités de genre en fonction de leurs besoins respectifs. Cette notion tient compte du fait que les personnes ont des besoins et un pouvoir différents en fonction de leur genre, et que ces différences doivent être identifiées et abordées de manière à garantir l'égalité des résultats et des avantages.[28]

Inégalité de genre : Répartition inégale du pouvoir, des ressources, des opportunités et des valeurs entre les hommes, les femmes, les garçons, les filles et les personnes de diverses identités de genre et d'identités différentes, en raison des normes et structures de genre dominantes.

Continuum de l'égalité de genre : Pour aider les équipes de développement et de programmes humanitaires à comprendre leur approche du genre, un outil conceptuel connu sous le nom de continuum du genre catégorise les approches en fonction de la manière dont nous traitons les normes et les inégalités de genre dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de notre initiative programmatique. Ces approches sont classées de « néfaste pour le genre » à « transformatrice de genre ».[29]

Stéréotypes de genre : Hypothèses et généralisations rigides et simplistes concernant les capacités, les attributs, les compétences, les comportements, les préférences et les rôles que les personnes devraient avoir ou démontrer, en fonction de leur genre attribué ou perçu. Comme d'autres aspects du genre, les stéréotypes sont assimilés et intériorisés, de sorte qu'ils sont souvent considérés comme naturels, innés et vrais ; les personnes qui ne correspondent pas exactement au stéréotype sont considérées comme des exceptions ou des cas particuliers. Les stéréotypes peuvent être positifs ou négatifs. Les stéréotypes négatifs conduisent à un traitement injuste, au sexisme, à la discrimination et à l'exclusion.

Diverses identités de genre : Terme désignant les personnes dont l'expression de genre diffère des attentes sociétales liées au genre. L'expression de genre fait référence à l'ensemble des caractéristiques et des comportements extérieurs qui sont socialement définis comme masculins ou féminins, tels que la tenue vestimentaire, l'apparence, les manières, les modes d'expression et les interactions sociales, souvent en fonction de la race et de la classe sociale. Les normes sociales ou culturelles peuvent varier considérablement et certaines caractéristiques qui peuvent être acceptées comme masculines, féminines ou neutres dans une culture peuvent ne pas être évaluées de la même manière dans une autre.

Normes de genre : Les normes de genre sont les attributs et caractéristiques acceptés de l'identité de genre masculine et féminine à un moment donné dans une société ou une communauté spécifique. Elles sont les normes et les attentes auxquelles l'identité de genre se conforme généralement, dans une catégorie qui définit une société, une culture et une communauté particulières à un moment donné. Les normes de genre sont des conceptions de la manière dont les femmes, les hommes, les filles et les garçons devraient être et agir. Intériorisées tôt dans la vie, les normes de genre peuvent établir un cycle de vie de socialisation et de stéréotypes de genre. Dans de nombreux contextes, cette différenciation conduit à une hiérarchie entre les genres et les sexualités, qui se traduit à son tour par un accès inégal au pouvoir, aux opportunités et aux ressources.

Approche sensible au genre : Une programmation qui prend en compte les différences et les inégalités existantes entre les genres, en s'efforçant de ne pas nuire et de faire en sorte que les femmes, les filles et les personnes marginalisées participent et bénéficient de manière égale, sans remettre explicitement en question les normes, les structures et les différences de pouvoir liées au genre dans les méthodes de programmation.

Transformateur/trice de genre : Prend des mesures spécifiques pour faire évoluer les structures sociales, les normes culturelles et les relations de genre afin de parvenir à une dynamique de pouvoir mieux partagée et plus égale, au contrôle des ressources, à la prise de décision et au soutien de l'autonomisation des femmes. Réalise les changements sociaux nécessaires pour répondre aux besoins stratégiques des hommes, des femmes, des garçons, des filles et des personnes de diverses identités de genre ; s'attaque aux causes profondes des inégalités ; promeut activement l'égalité de genre. Indique un changement de position et pas seulement un changement de condition.

Approche transformatrice de genre : Les approches, les politiques et les programmes transformateurs de genre cherchent à interpeller et à modifier explicitement les relations néfastes entre les genres afin de promouvoir l'égalité et d'atteindre les objectifs du programme :

1. Examiner les différences de pouvoir, croiser les inégalités et les rôles, normes et dynamiques de genre ;
2. Reconnaître et renforcer les normes intersectionnelles positives en matière de genre qui favorisent l'égalité ainsi qu'un environnement propice au changement ;
3. Promouvoir la position relative des femmes, des filles et des groupes marginalisés (plutôt que de simplement améliorer leur condition) ;
4. Transformer les structures, les politiques et les normes sociales, juridiques et économiques sous-jacentes qui perpétuent les inégalités de genre.

Selon une approche transformatrice de genre, il est impossible d'atteindre l'égalité de genre sans remettre explicitement en question le pouvoir et les privilèges (patriarcat), et une approche féministe et fondée sur les droits est nécessaire pour obtenir des avancées durables.[30]

Intersectionnalité/Intersectionnel : Décrit les façons complexes dont les différents volets de l'identité se superposent et se croisent avec les structures et les systèmes de pouvoir et d'oppression. Cette notion implique que nos identités sont constituées de multiples attributs interdépendants (tels que la race, le genre, les capacités, la religion, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, le statut socio-économique et l'histoire du colonialisme et de la dépossession) et que ceux-ci exposent les personnes à de multiples formes de discrimination, de désavantage, d'oppression culturelle et structurelle et de violence.

Approche intersectionnelle : Une approche des programmes et des politiques qui tient compte de tous les aspects de l'expérience vécue par diverses personnes en matière d'oppression et de discrimination, ainsi que des systèmes qui produisent et perpétuent cette oppression, afin de comprendre de quelle manière ces forces se croisent et créent des obstacles profondément enracinés à l'égalité et à la justice, puis de mettre au point des programmes et des politiques qui démantèlent cette discrimination.[31]

Patriarcat : Désigne une forme traditionnelle d'organisation de la société qui est à l'origine de l'inégalité de genre et présente les caractéristiques suivantes : les attributs et les rôles des hommes/masculins se voient accorder plus d'importance et de valeur que les attributs et les rôles des femmes/féminins ; la propriété, la prise de décision et le contrôle des ressources dans la plupart des domaines de la vie sont considérés comme le domaine réservé des hommes ; et diverses formes d'oppression des femmes dans les sphères privées et publiques. Cette perception repose sur des stéréotypes (comme la croyance selon laquelle les femmes sont naturellement plus aptes à s'occuper des enfants et les hommes à diriger) et sous-tend de nombreux types de discrimination fondée sur le genre.

Approche centrée sur la survivante ou le survivant : Cherche à responsabiliser la survivante ou le survivant de la violence basée sur le genre en donnant la priorité à ses droits, ses besoins et ses désirs. Cette approche implique de veiller à ce que les survivantes et les survivants aient accès à des services appropriés, accessibles et de bonne qualité, notamment des soins de santé, un soutien psychologique et social, des services de sécurité et des services juridiques. Elle contribue à promouvoir le rétablissement de la survivante ou le survivant et à renforcer sa capacité à prendre des décisions sur les éventuelles interventions à mener.

Approche duale de l'intégration de la dimension de genre : Il s'agit à la fois d'interventions ciblées sur le genre pour soutenir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans des groupes sociaux, des organisations et/ou des méthodes spécifiques et de l'intégration de la perspective de genre dans tous les domaines, afin de garantir que les inégalités de genre sont prises en compte dans le travail de fond de tous les secteurs.

NOTES

1 « International Strategic Plan 2021-2025 », Action contre la Faim, 2021, (disponible en anglais) disponible à l'adresse suivante : https://www.actionagainsthunger.org.uk/publications-and-reports/international-strategic-plan-2021-2025

2 Dans son Plan stratégique international, Action contre la Faim relève « le lien entre l'inégalité de genre et la sous-nutrition. Un grand nombre des causes sous-jacentes de la sous-nutrition, telles que des pratiques de soins inadéquates, un accès insuffisant à des aliments nutritifs et à des services de qualité en matière de santé, d'assainissement de l'eau et d'hygiène, sont directement ou indirectement liées aux inégalités de genre. Voir page 12, « International Strategic Plan 2021-2025 ». (disponible en anglais)

3 « Exclues et oubliées : ignorer les femmes nous empêchera de résoudre la crise de la faim », CARE International, 2020, (disponible en français) disponible à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/report/world/exclues-et-oubli-es-ignorer-les-femmes-nous-emp-chera-de-r-soudre-la-crise-de-la-faim

4 « Le rôle des femmes dans l'agriculture : Combler le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement », FAO, 2011, (disponible en français) disponible à l'adresse suivante : http://www.fao.org/3/i2050f/i2050f.pdf

5 « International Strategic Plan, 2021-2025 », Action contre la Faim, (disponible en anglais) pages 12 et 22. https://www.actionagainsthunger.org.uk/publications-and-reports/international-strategic-plan-2021-2025

6 Action contre la Faim a conscience que les opinions sur le genre et la diversité sont souvent différentes au sein des communautés. Nous tenons compte de ces différences mais sommes guidés par nos principes fondamentaux ; nous reconnaissons que le genre est non-binaire et que les termes et définitions liés au genre, à l'identité et à la sexualité sont divers et continuent d'évoluer. Pour faciliter la lecture de cette politique, nous faisons référence à toutes les femmes, tous les hommes, tous les garçons, toutes les filles et toutes les personnes de diverses identités de genre. Cette démarche témoigne de notre reconnaissance et de notre engagement à collaborer avec des adultes, des enfants et des personnes de toutes orientations sexuelles, de toutes identités de genre et/ou expressions de genre.

7 Aux fins de la présente politique, on entend par « mandataires » les membres du conseil d'administration, les bénévoles, les stagiaires, les ambassadeurs et les consultants, y compris les entrepreneurs individuels et les entreprises, ainsi que tou.te.s les autres mandataires ayant un lien avec la conduite de nos activités.

8 Les partenaires sont les organisations ou institutions avec lesquelles nous entretenons des relations stratégiques, techniques ou de mise en œuvre. Toute organisation qui s'est affiliée à Action contre la Faim ou qui a conclu des accords de partenariat sous quelque forme que ce soit avec cette dernière fera l'objet d'une vérification préalable afin de garantir un alignement pertinent des politiques.

9 Les principes fondamentaux d'Action contre la Faim sont les suivants : Indépendance, neutralité, accès sans restriction à l'aide humanitaire, non-discrimination, professionnalisme et transparence.

10 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (DEVAW), Convention relative aux droits de l'enfant, Convention relative aux droits des personnes handicapées ; et https://sdgs.un.org/goals.

L'évaluation humanitaire interinstitutions (IAHE) sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles (GEEWG) commandée par le Groupe directeur de l'IAHE et couvrant la période allant de janvier 2017 à décembre 2019 (disponible en anglais) https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2020-11/IASC%20Policy%20on%20Gender%20Equality%20and%20the%20Empowerment%20of%20Women%20and%20Girls%20in%20Humanitarian%20Action.pdf

11 Les principes énumérés ici se fondent sur les sept principes énoncés dans le projet de stratégie d'Action contre la Faim en matière d'égalité de genre (mars 2021) : renforcer la résilience et autonomiser les femmes et les groupes marginalisés ; consolider le leadership en faveur de l'égalité de genre ; adopter une approche communautaire et modifier les comportements ; collaborer et établir des partenariats ; générer une création conjointe de connaissances ; rendre des comptes ; et ne pas nuire.

12 Nous devons donc aller à l'encontre des facteurs sous-jacents qui attribuent une plus grande valeur et un plus grand pouvoir à l'identité de genre masculine, sur les normes et les structures qui dévalorisent les femmes, les filles, les personnes de diverses identités de genre et les autres personnes marginalisées. En valorisant tout le monde et en changeant les attitudes, les comportements, les normes néfastes spécifiques au genre et les stéréotypes qui mettent à mal les hommes, les femmes, les garçons, les filles et les personnes de diverses identités de genre, nous pouvons prendre des mesures significatives pour atteindre l'égalité de genre.

13 (disponible en anglais) https://www.actionagainsthunger.org.uk/publications-and-reports/safeguarding-policy

14 « Making a gender-transformative humanitarian action a reality », Ibid & Oxfam Canada, point de presse, septembre 2019, (disponible en anglais) https://www.oxfam.ca/publication/gender-transformative-humanitarian-action/

15 https://www.researchgate.net/publication/333492678_Gender_inequality_and_restrictive_gender_norms_framing_the_challenges_to_health/link/5f8c60be458515b7cf8841ab/download Une étude menée dans l'est de la République démocratique du Congo a documenté que le stress lié à la guerre était un puissant prédicteur du poids du nourrisson à sa naissance et des modifications épigénétiques chez la mère et celui-ci. De tous les facteurs de stress liés à la guerre, l'expérience de la victime d'un viol a l'incidence la plus importante, représentant 31 % de la variance du poids à la naissance.

16 (disponible en anglais) https://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/General%20recommendation%2025%20(Anglais).pdf

17 Action contre la Faim a progressé le long du continuum de genre, passant de « sensible au genre » à « transformatrice de genre », comme décrit dans notre projet de Stratégie pour l'égalité de genre 2021.

18 Cette démarche s'inspire des engagements stratégiques énoncés dans le projet de Stratégie pour l'égalité de genre d'Action contre la Faim et s'appuie sur ceux-ci. Elle est également tirée des engagements en matière d'égalité de genre du Plan stratégique international 2021-2025 (page 12).

19 Voir l'engagement 1 : Comprendre l'inégalité de genre, les relations de pouvoir et la violence basée sur le genre au sein de notre organisation et de nos programmes, projet de Stratégie pour l'égalité de genre (page 7).

20 Nous intégrerons une approche transformatrice de genre dans nos programmes, dans le but de changer les dynamiques et les structures de pouvoir qui exacerbent les inégalités. L'action humanitaire transformatrice de genre est un élément important d'une approche féministe plus large. « Making gender-transformative humanitarian action a reality », Oxfam Canada, point de presse, septembre 2019.

21 Nous continuerons à mettre en œuvre les Standards minimum sur le genre. Ces normes fournissent des orientations claires sur les mesures minimales prescrites pour veiller à ce que les questions d'égalité de genre sont abordées. Nous nous engageons à mettre en œuvre intégralement et en permanence les Standards minimum sur le genre dans tous les bureaux. La mise en œuvre effective des Standards minimum sur le genre constituera le fondement de nos engagements en matière d'égalité de genre. https://knowledgeagainsthunger.org/wp-content/uploads/2018/11/Gender-Minimum-Standards.pdf

22 Cette démarche est conforme aux approches fondées sur les droits et aux engagements mondiaux, y compris l'application du principe de responsabilité par le Comité permanent interorganisations (IASC) à l'égard des populations touchées, qui est un engagement actif à utiliser le pouvoir de manière responsable en tenant compte des personnes que les organisations humanitaires cherchent à aider, en leur rendant des comptes et en étant tenues de rendre des comptes.1 L'IASC a approuvé quatre engagements sur le principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et la politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels. 2 IASC. 2017. Engagements du Comité permanent interorganisations relatifs aux responsabilités à la redevabilité envers les populations affectées et à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, novembre 2017, Équipe de travail de l'IASC sur le principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et la politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

23 Sauf indication contraire, ces définitions proviennent des ressources d'Action contre la Faim. 2021. Stratégie pour l'égalité de genre (projet). Non publié.

24 « Key-terms-in-the-prevention-of-violence-against-women-Partners-in-Prevention », DVRCV, 2019, (disponible en anglais), https://www.partnersinprevention.org.au/wp-content/uploads/Key-terms-in-the-prevention-of-violence-against-women-Partners-in-Prevention.pdf

25 Gender Equality Act 2020 (Vic) Authorised Version, https://content.legislation.vic.gov.au/sites/default/files/2020-02/20-005aa%20authorised.pdf

26 Our Watch, ANROWS, VicHealth 2015 op. cit.

27 « Free from Violence: Victoria's strategy to prevent family violence and all forms of violence against women: 56. », State of Victoria (2017),

28 Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) (disponible en français) https://eige.europa.eu/thesaurus?lang=fr

29 « Programmatic Guidance », the Interagency Gender Working Group (IGWG), (disponible en anglais), https://www.igwg.org/wp-content/uploads/2017/12/17-418-GenderContTraining-2017-12-12-1633_FINAL.pdf

30 Définition adaptée de l'IGWG, https://www.igwg.org/about-igwg/#continuum

31 Adapté du site suivant (disponible en anglais) : https://movetoendviolence.org/resources/using-an-intersectional-approach/

Septembre 2021
©Action contre la Faim International. Tous droits réservés.
Conception graphique : Beacon Creative Inc.

Crédits photographiques :

Couverture : Rosa May Maitem pour Action contre la Faim, Philippines.
Page 3 : Lys Arango pour Action contre la faim, Inde.
Page 4/5 : Lys Arango pour Action contre la Faim, Sénégal.
Page 6 : Lys Arango pour Action contre la Faim, Jordanie.
Page 8 : Marc Guillen pour Action contre la Faim, Espagne.
Page 10 : Toby Madden pour Action contre la faim, Éthiopie.
Page 15 : Lina Arenas pour Action contre la faim, Colombie.

POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE.
CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE.

POUR LES PERSONNES DE TOUTES LES IDENTITÉS.
CONTRE LA DISCRIMINATION.

POUR L'ALIMENTATION.
POUR LA NUTRITION.
POUR L'EAU.
POUR LA SANTÉ.
POUR TOUJOURS.
POUR L'ACTION.
CONTRE LA FAIM.

ACTION CONTRE LA FAIM

CANADA
Action contre la faim
500-720 Bathurst St
Toronto, ON M5S 2R4
actionagainsthunger.ca

FRANCE
Action contre la Faim
14-16 boulevard de Douaumont
75017 Paris
actioncontrelafaim.org

INDE
Action Against Hunger
First floor, New Ashiana CHS Ltd.
TPS III, 11th Road, Santacruz (East)
Mumbai 400055
actionagainsthunger.in

ESPAGNE
Acción Contra el Hambre
C/ Duque de Sevilla, 3
28002 Madrid
accioncontraelhambre.org

ROYAUME-UNI
Action Against Hunger
6 Mitre Passage
London, SE10 0ER
actionagainsthunger.org.uk

ÉTATS UNIS
Action Against Hunger
One Whitehall Street 2F
New York, NY 10004
actionagainsthunger.org

ALLEMAGNE
Aktion gegen den Hunger
Wallstraße 15 a
10179 Berlin
aktiongegendenhunger.de